Image not found or type unknown

Tentative d'arnaque auto école ?

Par **stopauxarnaques**, le **11/11/2011** à **12:00**

Bonjour,

Ayant obtenue mon code de la route,j'ai ensuite effectuée mes heures de conduite. J'ai fait 20 h, le moniteur m'a dit que mon niveau était bon, e vais donc voir le responsable de l'auto-éole pour lui demander une date de passage. Et là, il me dit qu'il faut payer 200 € pour réaliser 4 heures supplémentaires, ces heures ayant pour finalité de présenter les questions techniques (verifications intérieures et extérieures). Je tiens à préciser que ces heures n'étaient pas mentionnées dans le contrat.

De plus nous avons un livret où sont présentées toutes les questions possibles sur ces verifications, avec les réponses (150 questions). Donc je ne vois pas l'utilité de ces 4 heures.

Ayant donc refusé ces heures, le reponsable de l'auto-école m'a alors demandé que si je voulais une date qu'il fallait que je fasse une lettre (le
titre que je n'ai pas encore rédigé), écrite et signée par moi-même, devant le responsable pour lui dire que je refusais ces heures et que, en cas d'échec du permis, je n'aurai plus la possibilité de poursuivre avec cette auto-école et d'avoir un second passage. Une lettre pour decharger l'auto-école.

Mes questions sont :
- ce type de procédé est-il légal ?
- l'auto-ecole, en cas d'échec d'un candidat au permis de conduire une premiere fois, a t-elle l'obligation de lui proposer une nouvelle date ?

Bien cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés